PROCÈS-VERBAL N° 48

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Brigitte Favre (UDC)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: David Balmer (PLR), Stéphane Brosy (PLR), Damien Chappuis (PCSI), Raphaël Ciocchi (PS), Pierre-André Comte (PS), Loïc Dobler (PS), Ivan Godat (VERTS), Damien Lachat (UDC), Nicolas Maître (PS), Suzanne Maitre (PCSI), Rémy Meury (CS-POP), Edgar Sauser (PLR), Romain Schaer (UDC), Alain Schweingruber (PLR) et Thomas Stettler (UDC)

Suppléants: Alain Bohlinger (PLR), Michel Tobler (PLR), Gabriel Friche (PCSI), Valérie Bourquin (PS), Noémie Koller (PS), Fabrice Macquat (PS), Hanno Schmid (VERTS), Lionel Montavon (UDC), Jämes Frein (PS), Blaise Schüll (PCSI), Esther Gelso (CS-POP), Marcel Cuenin (PLR), Jean Lusa (UDC), Yann Rufer (PLR) et Jean Leuenberger (UDC)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département des finances (suite)

18. Décret concernant l'administration financière des communes (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Articles 75 et 77

Gouvernement et majorité de la commission :

Art. 75 Pour l'établissement, la clôture et l'adoption des comptes relatifs à l'exercice 2019, le décret du 21 mai 1987 concernant l'administration financière des communes reste applicable.

Art. 77 Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Minorité de la commission :

Art. 75 Pour l'établissement, la clôture et l'adoption des comptes relatifs à l'exercice 2020, le décret du 21 mai 1987 concernant l'administration financière des communes reste applicable.

Art. 77 Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 36 voix contre 21.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, le décret est adopté par 55 députés.

19. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2017

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 52 députés.

20. Question écrite no 2994

Relations Canton-communes : du concret s'il vous plaît ! Loïc Dobler (PS)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

21. Question écrite no 2999

Décision de taxation fiscale : sur quoi se fonde-t-elle en l'absence de base légale précise ? Katia Lehmann (PS)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

22. Question écrite no 3004

Projet fiscal 17 : quid de la situation dans le Jura ? Loïc Dobler (PS)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

23. Question écrite no 3007

Recette et administration de district (RAD) : pratique illégale ? Yves Gigon (Indépendant)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la formation, de la culture et des sports

24. Question écrite no 2996

Classe de pré-préapprentissage «PréPa» pour réfugiés, quel bilan ? Mélanie Brülhart (PS)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

25. Question écrite no 3008

Port du voile à l'école : faisons le point !

Yves Gigon (Indépendant)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'économie et de la santé

26. Question écrite no 2998

Emploi frontalier : non soumis aux crises économiques ? Loïc Dobler (PS)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

27. Question écrite no 3000

Loi sur les nouvelles entreprises innovantes : quel bilan ? Loïc Dobler (PS)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

28. Question écrite no 3006

Jura & Trois-Lacs : retour sur investissement Françoise Chaignat (PDC)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'intérieur

29. Question écrite no 3001

Charge des primes d'assurance maladie pour les ménages dans le canton du Jura ? Jämes Frein (PS)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

30. Question écrite no 3010

Protection de la population et sécurité : qu'en est-il de la gestion de la participation et de sa rentabilité ?

Pauline Queloz (Indépendante)

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 15.55 heures.

Delémont, le 21 juin 2018

La présidente : 🌂 Ange Froidevaux Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1222 à 1225

- Postulat no 387
- Interpellations nos 886 et 887
- Questions écrites nos 3036 à 3049
- Résolutions nos 180 et 181